



PRÉFET DE LA HAUTE- SAÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vesoul, le 12 novembre 2020

Procès Daval : les restaurants de Vesoul ne seront pas autorisés à ouvrir

Du 16 au 20 novembre prochain se tiendra au Tribunal judiciaire de Vesoul, le procès de Jonathann Daval, accusé du meurtre de son épouse Alexia en 2017.

Ce procès, d'une ampleur inédite pour la ville de Vesoul a obtenu le label « Grand procès » par le ministère de la Justice, pour permettre d'assurer sa préparation dans les meilleures conditions au vu notamment de la forte présence médiatique attendue, une quarantaine de médias étant accrédités.

Comme pour tout événement de grande ampleur dans le département, plusieurs réunions de préparation associant notamment les services de la Justice, la Ville de Vesoul, les forces de sécurité et la Préfecture se sont tenues pour examiner les conditions d'organisation du procès dans ses différentes dimensions : sécurité publique, sanitaire, circulation, etc.

Au regard de la situation sanitaire actuelle et du confinement en cours depuis le 30 octobre dernier, une attention particulière a été portée au protocole sanitaire et au respect des gestes barrières.

Dans ce contexte, la problématique de la restauration des journalistes a été étudiée. Si plusieurs options ont été envisagées, notamment l'ouverture exceptionnelle de quelques restaurants implantés dans le périmètre de sécurité, aucune n'a été retenue.

En effet, les indicateurs de contrôle de l'épidémie toujours à la hausse en Haute-Saône, avec un taux d'incidence qui s'élève désormais à 486 nouveaux cas pour 100 000 habitants, ne permettent d'envisager aucune dérogation à la réglementation en vigueur.

Toute facilité sera donnée aux journalistes pour leur permettre d'identifier les restaurants pratiquant la vente à emporter mais les repas devront être pris individuellement, sans générer de rassemblement tels qu'ils sont interdits par le décret du 29 octobre 2020.

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12
Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70  